

ON S'ABONNE :

A Lyon, rue Neuve-de-la-Préfecture, n° 1, au 2°.
à la Librairie-Corresp. de P. Justin,
rue Montmartre, n° 18.
chez MM. Lepelletier et Comp.,
rue Notre-Dame-des-Victoires, n° 5.

LE PRÉCURSEUR,



Journal constitutionnel de Lyon et du Midi.

Le Précurseur donne les nouvelles
24 heures avant les journaux de Paris.

PRIX :

46 francs pour 3 mois ;
32 francs pour 6 mois ;
64 francs pour l'année.

Hors du département du Rhône,
1 franc de plus par trimestre.

Les Renseignements, Notes et Articles doivent être adressés à M. Anselme PETETIN, rédacteur en chef, rue de la Préfecture, n° 4, au 2°.

Lyon, 13 décembre.

Qu'on nous permette de faire un jour trêve avec la politique pour soumettre à nos lecteurs une idée qui a eu ailleurs le plus heureux résultat.

Chaque année, à l'approche du 1^{er} janvier, c'est une clameur universelle contre une coutume à la fois niaise, coûteuse et fatigante. Il y a bien long-temps qu'on murmure contre ces visites, ces compliments, ces cadeaux de nouvelle année, aussi inutiles les uns que les autres. Cependant l'usage subsiste au grand ennui de tous ; chaque année, il se dépense des sommes énormes en superfluités de tout genre ; chaque année la population entière perd deux ou trois jours à courir de porte en porte ; les jeunes gens se faisant une corvée des visites à rendre ; les maîtresses et les maîtres de maison, une corvée des visites à recevoir. L'abus, au lieu de diminuer, va toujours croissant, et maintenant les cadeaux de nouvelle année sont un article important du budget de beaucoup de familles.

Notez que cet usage, qui a pu avoir autrefois un certain charme patriarcal, est devenu une chose ridicule, sèche, froide et pénible à tout le monde parce que les mœurs ne sont plus en harmonie avec ces scènes de parentage et d'amitié. La contrainte même est à présent si évidente, que la tenue d'un homme de sens et de tact est extrêmement embarrassante, et qu'on hésite entre une brusque scission avec la coutume, ou un voyage sans plaisir, ou une maladie de complaisance, ou enfin une soumission prolongée d'une année encore à la sottise loi de l'habitude.

Tout cela a été senti et répété depuis long-temps, mais sans que personne découvrit un moyen de mettre à l'aise les convenances de chacun. — Nous nous hasardons à proposer celui qui a été employé l'année dernière avec grand succès à Strasbourg.

A Strasbourg, la presse invita hardiment les visiteurs à s'abstenir de leur rude tâche et à consacrer à la bienfaisance tout l'argent qu'ils auraient jeté sans profit pour personne en cadeaux ridicules.

Des sommes considérables furent ainsi amassées et généreusement employées.

En vérité, comment en pouvait-il être autrement ? Comment refuserait-on de se débarrasser de démarches ennuyeuses, tout en faisant une bonne œuvre ? Comment même aurait-on le courage de dépenser en futilités des sommes qui pourraient sauver tant de misérables, dans une saison où la rigueur du ciel double toutes les souffrances du pauvre ? Et nous ajouterons, sans vouloir mêler en rien la politique à cette œuvre de bon sens et d'humanité, comment ne sentirait-on pas renaître à cette occasion un de ces mouvements généreux qui ont été à Lyon si nombreux et si profitables aux malheureux exilés de la Pologne et de l'Italie ?

Nous proposons donc qu'une souscription soit ouverte sous ce titre :

Souscription de bienfaisance du jour de l'an.

Chacun apportera la somme qu'en conscience il avait l'intention de dépenser en cadeaux. Les noms des souscripteurs, imprimés dans les journaux, seront un avertissement pour leurs amis et parents de ne pas compter sur leur visite, et à la rigueur, pour mettre en repos tous les scrupules, le comité de la souscription pourrait se charger de faire porter à domicile et d'après les listes d'adresses qui lui seraient remises par chaque souscripteur, des cartes de visites ainsi conçues :

GRAND-THÉÂTRE.

LA MANSARDE DES ARTISTES. — FIORELLA. — LA SYLPHIDE.

Les épigrammes sur les artistes et les gens de lettres et leurs greniers ne sont pas fort piquantes aujourd'hui par ce motif tout simple qu'elles manquent de vérité. Alexandre Dumas donne des balais plus somptueux que ceux d'un roi (ce qui n'est pas dire beaucoup peut-être, vu la lésine qui a fait de certain gros personnage un type d'avarecieux bien plus prononcé que celui de Molière) ; M. Scribe a je ne sais plus combien de mille livres de rentes ; l'esprit enfin court bien toujours les rues, mais c'est assez souvent en carrosse. Le talent ne reste pas long-temps ignoré aujourd'hui, et les cent voix du journalisme ne peuvent manquer de faire bientôt une réputation et une fortune à ceux qui ne les méritent guère. Les peintres vendent leurs tableaux à leur valeur relative et s'ils rencontrent quelquefois des brocanteurs royaux qui veulent les acheter au rabais, leur fierté repousse ces offres indignes et il se trouve de simples particuliers qui savent apprécier et payer leurs œuvres. Un monopole inconcevable règne encore, il est vrai, dans l'admission des ouvrages à nos théâtres lyriques, mais un compositeur qui a le feu sacré n'est pas réduit, croyez-moi, à se brûler les doigts en faisant chauffer sa marmite.

Or, le vaudeville représenté jeudi dernier au Grand-Théâtre manquait d'à propos, d'actualité, ainsi qu'on dit. On a ri pourtant, mais d'un rire raisonnable. Le public ne pouvait manquer de se montrer bienveillant pour les efforts de gens qui n'étaient pas là sur leur terrain. En effet, nos acteurs d'opéra, dont les gestes se composent suivant le rythme régulier et lent du chant dramatique, ne peuvent avoir les allures vives et dégoûtées de leurs camarades du vaudeville. Leur affaire est la musique ; et malgré la

M.... un tel, membre de la souscription de bienfaisance du jour de l'an.

Nous répétons que le résultat de cette souscription serait énorme, si l'idée était adoptée, et qu'il dépasserait certainement toutes les prévisions. Nos confrères de la presse, quelle que soit leur couleur, seraient sans doute disposés à seconder ce projet, et de cette façon la souscription serait universelle.

Quant à l'emploi des fonds, nous ne croyons pas qu'il nous ennuie de le déterminer d'avance. Mais il nous semble qu'il ne pourrait répugner à personne de voir cet argent placé entre les mains d'un comité chargé de le distribuer également entre les pauvres ménages de la ville et les malheureux proscrits politiques qui sur tous les points de la France et de la Suisse, pleurent la patrie absente, une famille, des amis, et beaucoup un foyer domestique entouré de bien-être ou même d'opulence. — Politique à part, ces deux sortes d'infortunés n'ont-ils pas également droit à nos secours : les uns parce qu'ils sont nos concitoyens, les autres parce qu'ils sont étrangers, titre encore plus sacré !

Nous désirons que cette idée soit adoptée et nous l'espérons pour l'honneur d'une ville où jamais les plans de bienfaisance n'ont échoué.

Puisqu'elle aura été produite au sù de tout le monde, il nous semble que les porteurs de cadeaux qui piétinent dans la boue aux premiers jours de l'année, se sentiraient cette fois une tournure doublement ridicule, puisqu'ils feraient non une niaiserie pure et simple et sans préméditation, mais une niaiserie au lieu d'une bonne action refusée.

C'est demain 14, que sera appelée aux assises du éne, la cause des trois accusés du prétendu trouble de Loyasse. M. Jules Favre plaidera pour les prévenus. M. Michel-Ange Périer devait prendre une part de la défense, mais des souffrances graves provenant d'anciennes blessures, le retiennent au lit, depuis quelques jours. Cette maladie qui enlève aux accusés un défenseur éloquent, ne donne pourtant, nous nous hâtons de l'ajouter, aucune inquiétude sérieuse aux amis du jeune avocat.

Le Patriote de Saône-et-Loire annonce qu'un troisième procès vient de lui être intenté à propos d'un article sur l'intervention française en Espagne.

On lit dans le National :

« On se rappelle que vers le commencement de cette année quelques réfugiés polonais, animés par un dévouement sans borne à la patrie et à la liberté, se hasardèrent à traverser toute l'Allemagne et se jetèrent en Pologne, dans l'espoir de ranimer quelques étincelles d'un incendie mal éteint. Nous ne disons pas que cette entreprise, si pleine de périls, n'ait eu aucune perspective de succès, et nous n'appellerons pas folle imprudence cette généreuse témérité d'hommes résolus qui mettent leur vie sur une seule chance. Cette chance a tourné contre eux. Dispersés et pris, la justice russe a procédé.

« Voici ce que publient les gazettes de Pologne, qui, pendant quelques mois de gloire et d'espérance, annoncèrent les victoires de Grochow, d'Iganie et de Dembe-Wielkie :

« Arthur Zawisca, âgé de 22 ans, gentilhomme, officier « commandant d'une bande, pris dans un bois, après avoir « tué un officier, un sous-officier et deux hussards ; Edouard « Szpeck, âgé de 22 ans, sous-lieutenant, séparé de sa

bonne volonté qu'ils y mettent, ils communiquent au spectateur la froideur qu'ils éprouvent sans le savoir.

M. Vadé-Bibre, à l'occasion de son bénéfice, nous a révélé une jolie voix de vaudeville et un vrai talent pour jouer ce genre. Il est fâcheux que sa taille lui nuise un peu ; le mouvement de sa tête de droite à gauche et de gauche à droite, parfois trop précipité à quelque chose de disgracieux. MM. Jannin et Duprez ont parfaitement saisi le caractère de leur rôle. Quant à M. Dérancourt, nous ne lui conseillons pas de renouveler en sa personne la mauvaise charge qu'il nous a offerte. Il doit se contenter de sa voix ordinaire et de sa bonne mine, et laisser à M. André le soin de faire des caricatures, soin dont il s'acquitte très-bien et trop bien quelquefois, comme dans *Fiorella*.

Fiorella, opéra-comique qui n'est pas comique du tout, vous laisse de glace d'un bout à l'autre. Chacun sait qu'il y a de jolies phrases musicales, des duos agréables et un air de valse remarquable qui se trouve dans l'ouverture et revient pendant le cours de la pièce ; mais tout cela est assez mal encadré dans une action, laquelle du reste passe la permission d'être invraisemblable accordée de tous temps aux poèmes d'opéra. M^{me} Bibre remplissait le rôle de M^{me} Valmont, et M^{me} Valmont celui de M^{me} Dérancourt. Elles ont chanté aussi bien qu'il était possible avec cette substitution. M. Gustave Blès était horriblement enroué.

Nous engageons la direction à ne pas compter sur des ouvrages de cette nature pour attirer la foule.

« Il nous faut du nouveau, n'en fût-il plus au monde. »

En voici : — *La Sylphide* est un ballet qui nous recommanderait avec les pirouettes et les ronds de jambes, s'il était possible.

James, paysan écossais, au moment de se marier, devient

« bande et réfugié à Varsovie, chez sa mère, auprès de laquelle il a été arrêté ; le comte Etienne Gezold, âgé de 30 ans, arrêté à la tête d'une bande ; Alexandre Palmart, âgé de 22 ans, arrêté avec Zawisca ; condamnés, le premier à être pendu, les trois autres à être fusillés. L'arrêt a été exécuté le 26 novembre, à neuf heures, sur la place » des exécutions de Varsovie. »

Au Rédacteur du Précurseur.

Grenoble, 10 décembre 1833.

Monsieur,

Dans votre numéro du 4 décembre courant, vous rapportez l'affaire de M. Vassarotti, accusé de faux et acquitté par le jury, et vous le qualifiez de *réfugié Piémontais*. C'est une erreur de la part de ceux qui vous ont donné ce renseignement. Il n'est point de réfugié politique de ce nom. Vous comprendrez le motif d'une pareille réclamation, de la part de malheureux proscrits à qui il ne reste plus que l'honneur, qu'on voudrait bien pouvoir leur ravir. Toutefois, nous ne l'aurions pas faite, si M. Vassarotti n'était déjà jugé, et si elle eût pu aggraver sa position.

J'ai l'honneur, etc.

Signé : A....

Au nom de plusieurs réfugiés.

ASSOCIATION DU PROGRÈS.

Liste de souscription de cette association pour sa quote part dans l'impôt forcé de la Tribune, et dont le montant a été adressé à ce journal le 7 de ce mois.

Cotte, mercier, 50 cent. Plattier, serrurier, 25 c. B. J. Mollet, canut, 50 cent. Pierre Mollon, 50 c. Moreau, tourneur en cuivre, 25 c. Lamberti, italien, 50 c. Drogue, canut, 25 c. Rambeaud, fabricant de chandelles, 50 c. Lestrey, étudiant, 25 cent. Rivisire, tourneur en cuivre, 25 c. Charme, idem, 25 cent. Delique, boulangier, 50 c. Chaunat, cabaretier, 1 f. 50 c. Dornet, canut, 20 c. Gouy, idem, 25 c. Trilliat, idem, 20 c. Cordon, idem, 25 cent. Rubis aîné, idem, 25 c. Jacquiny, idem, 25 c. Decombe, boutonnier, 25 c. Giroud, canut, 50 c. Barbier, idem, 1 fr. Torsinier, charpentier, 1 fr. Héros, canut, 20 cent. Giroud, idem, 50 cent. Molinard, fabricant de peignes, 50 c. Catin, tulliste, 50 cent. Marpellet, maçon, 20 c. Bailly, coffretier, 50 c. Luquet, cordonnier, 25 c. Duchamp, ébén., 50 c. Palouis, fabricant, 25 cent. Lepavaux, blanch., 25 c. Parisy, marchand de chevaux, 25 cent. Louis, rentier, 20 c. Desumbert, menuisier, 10 c. Dubois, embaillieur, 10 c. Gaudelieu, menuis., 20 c. Chanut, cordonnier, 10 c. Maillet, affaneur, 10 c. Lamouroux, poél., 10 c. Valin, baigneur, 30 c. Sury, plâtrier, 30 c. Marion, fab. 20 cent. Berthier, menuisier, 15 cent. Four, chargeur, 20 cent. Millet, facteur d'instruments, 20 cent. Audibert, fab. 10 cent. Branca, chapelier, 10 c. Voiron, fab., 25 cent. Moreliat, bourel., 10 c. Fleurez, chargeur, 25 c. Laurasse, cartier, 20 c. Martin, carton. 25. Broys, rentier, 25 c. Lapiere, fab. 75 cent. Fleury, affaneur, 15 c. Nicolas, revendeur, 15 cent. Varnage, épiciier, 20 c. Aujalbert, menuisier, 25 c. Un condamné politique, républicain, 1 f. Delique, 50 c. O... pharmacien, 1 f. Olfron, fabricant, 25 c. Cretin, canut, 1 f. Cerissot, menuisier, 25 c. Niedon, ramoneur, 20 c. Benoit, fabricant de cartes, 25 c. Joannard, canut, 25 c. Barthelemy, grilleur, 50 c. Montmésin, vitrier, 25 c. Un légiste, républicain, 30 c. Jillard, menuisier, 25 c. Desanger, menuisier, 50 c. Gagnaux, revendeur, 75 c. Renaud, cordonnier, 50 c. Cathabard, cordonnier, 1 f. N., canut, 20 c. Vignaud, forgeron, 1 f. Forestier, poél., 50 c. Guillot, balancier, 50 c. Pérageux, ferblantier, 55 c. Péradu, artificier, 50 c. Billiot indienneur, 50 c. Gaudin, fabricant, 50 c. Fédollière, cabaretier, 1 50 c. Pezaret, rubannier, 50 c. Devidal, tailleur de pierre, 50 c. Dumas, apprêteur, 50 c. Alquier, forgeron, 50 c. André Billiard, indienneur, 50 c. Gazian, 50 c. Galiard, cordier, 50 c. Peut tireur d'or, 10 c. Ugon, affaneur, 25 c. Gagnoux, fabricant de bas, 10 c. Ouvriez, charpentier, 30 c. Jacques, épiciier, 50 c. Casagne, toiseur, 25 c. Arnaud, doreur, 20 c. Barraud, homme de confiance, 10 c. Berthelet, cafetier, 10 c. Piegnet fabricant, 25 c. Large, pépiniériste, 25 c. Duchamp, cordonnier, 20 c. Margautin, tailleur, 10 c. Charles, affaneur, 25 c. Penot, ancien cantinier, 30 c. Ray, chargeur, 50 c. Misson, fabricant, 20 c. Poty, cabaretier, 20 c. Pronier, conducteur de pompe, 15 c. Duchamp, affaneur, 25 c. Prille, cartonnier, 20 c. Philippe, légionnaire, 25 c. Noussiez, chapelier, 25 c. Etienne, négociant, 10 c. Délas, fabricant, 25 c. Débit,

amoureux d'une sylphide qui, pendant son sommeil, a laissé tomber sur son front un rapide et chaste baiser. Une sorcière, que James a mise à la porte pour lui avoir prédit que son rival épouserait sa maîtresse, veut se venger. James, tourmenté par son amour, vient la consulter, et elle lui donne un talisman qui doit, dit-elle, fixer auprès de lui la sylphide. C'est une écharpe enchantée avec laquelle James enveloppe la sylphide. Mais aussitôt que cette écharpe l'a entourée, ses ailes tombent et elle meurt. Ses compagnes l'emportent dans les airs.

Au premier acte, le sylphide, sous les traits de M^{me} Lecomte, tantôt s'enfuit par une cheminée, tantôt descend par une fenêtre élevée, ou s'envole sous la forme d'un papillon. Elle se mêle aux danses des paysans, visible seulement aux yeux de James et de Gurn, son rival. De là des scènes fort plaisantes. Le second acte qui est le plus curieux, nous montre la vieille sorcière occupée aux préparatifs du sabbat, au milieu d'une sombre forêt. Tout se fait selon le rit voulu. Peu à peu les nuages qui obscurcissent la scène se dissipent et laissent apercevoir dans le lointain un paysage d'une fraîcheur et d'un effet admirables. Là de jeunes sylphides viennent lutter de grâce, de souplesse et de légèreté. Mesd. Favelli, Tonine, Hélène, Caroline ont été tour à tour vivement applaudies. M^{lle} Guillermain a rempli avec beaucoup de grâce le rôle d'Effie, la fiancée de James. M^{me} Lecomte s'est surpassée elle-même. Nous qui pensons qu'un homme qui vient danser sur un théâtre devrait être roué, vif et écartelé, ne pouvons nous empêcher de dire que M. Finart s'est fait remarquer par sa légèreté et son aplomb. M. Revilly est une très-horrible sorcière. Ce ballet, dont la musique est gracieuse ou terrible, selon les diverses situations qui se présentent, aura un grand nombre de représentations.

A. R.

tourneur, 25 c. Nandoir, fabricant, 30 c. Clément, tourneur, 75 c. Petit, cordonnier, 25 c. Payeret, cartier, 25 c. Roche, tailleur de pierre, 50 c.

Un républicain, 25 c. Un garde national, 2 f. X. Sebille, 3 f. Odin, tailleur, 3 f. Dubauchard, 1 f. Cholat, ouvrier, 50 c. Dupont, id. 50 c. Dubreuil, id. 25 c. Sense, tailleur, 50 c. Vend-Veld, id. 50 c. Benker, id. 25 c. Frens, ouvrier, 50 c. Reverchon, tailleur, 25 c. Lapiere, républicain, 25 c. Frarieux, commis-négociant, 1 f. Ganelère, ouvrier, 50 c. Bonnat, id. 25 c. Chome, tailleur, 1 f. Gali-nier, id. 50 c. Clerc, négoc. 50 c. Juvenet, commis, 50 c. Un pa-triote, 1 f. Martelin, papetier, 1 f. Un juste-milieu repentant, 1 f. Chapot, commis, 2 f. Léon Favre, négoc., 1 f. Duchesne, dessina-teur, 1 f. Sebille, commis. Rougier, 50 c. Camille Fort, 50 c. Mon-nie, négoc., 1 f. Un patriote, 50 c. Siffet aîné, prof. 1 f. Rech, tul-liste, 50 c. Regnier, canut, 50 c. Psailly, id., 1 f. Darvende, coutel., 1 f. Clermont, canut, 50 c. Moreau, cartonnier, 1 f. Perrache, fa-bric. 1 f. Fritz, faiseur de bas, 50 c. Deux républicains, 50 c. Ber-ger, 50 c. Rony, 50 c. Livet, 25 c. Duchamp, 25 c. Bordome, pri-sonnier de juin, 1 f. Creton, 75 c. Un jeune républicain, 50 c. Chana-t 1 f. Roux fils, 25 c. Perret, 25 c. Montigon, fabric. 50 c. Deléang, id., 25 c. Gigard, id., 25 c. Gagot, id., 30 c. Lauret, id., 20 c. Champavert, id. 20 c. Novet, id. 25 c. Magnin, 25 c. Duper-ret, 20 c. Buchet, 30 c. Gentet, républicain, 20 c. Lagroulat, 10 c. Un patriote, 20 c. Viton, canut, 20 c. Paul, id., 25 c. Poulet, id., Perrin, républicain, 25 c. Lacour, id., 25 c. Bellon, id., 50 c. Boneton, id., 15 c. Damas, id., 25 c. Ricanet, id., 50 c. Brunet, id. 1 f. Vil-lard, id. 25 c. Menet, id. 25 c. Jarin, 25 c. Rubycadet, id. 25 c. Buisson, id. 25 c. Robin, id. 25 c. Geanjeon, id. 20 c. Verrier, id. 25 c. Dumond, id. 20 c. Gaillard, 20 c.

Calendra, 50 c. Piattet, 50 c. Vincent, 50 c. Fascal, 1 f. Bari-tel, navetier, 50 c. Anbeaud, canut, 50 c. Bernard, fabric. 50 c. Rambaud jeune, républicain, 1 f. Clavis, fabr. de bas, 1 f. Petitot, fabric. 50 c. Lassale, id. 35 c. Escolin, id. 25 c. souscription, 25 c. Longère, id. 25 c. Frechet, cordonnier, 50 c. Gacon, fabric. 25 c. Vallet, tulliste, 25 c. Marille, républicain, 25 c. Lestra, id. 25 c. Plastier, id. 25 c. Fuchet, id. 50 c. Magou, id. 20 c. Mollon, id. 50 c. Un républicain de Fleurioux, 25 c. Fichet, républicain, 25 c. Binet, id. 1 f. Seguin, id. 25 c. Joinon, id. 25 c. Peslon, id. 23 c. Un so-ciétaire, 20 c. Blanc fils, répub. 50 c. Léas, id. 20 c. Berger, 25 c. 4 citoyens, répub. 1 f. Chamarte, id. 25 c. Batin, id. 30 c. Poison-net, id. 20 c. Quatre, id. 1 f. Mazille, id. 50 c. Jaquet, id. 50 c. Picard, id. 50 c. Renoir, id. 50 c. Un boulanger, id. 25 c. Carpen-tier, id. 25 c. Melin, id. 50 c. Berger, id. 50 c. Clermontelle, nap. 1 f. 60 c. Ch. patriote, 1 f. 25 c. Cha, républicain, 50 c. Chervet, id. 1 f. Lantillon, id. 25 c. Jaquetan, id. 20 c. Coste, id. 25 c. Un républicain, 25 c. Vellat, id. 15 c. Droque, id. 20 c. Les trois frères Mollon, 40 c. Moreau, répub. 15 c. Rivoire, id. 15 c. Montagnac, id. 15 c. Genot, peintre, id. 1 f. Pellet, id. 1 f. Mollon, id. 25 c. Delic, id. 25 c. Ruby, id. 25 c. L. F. id. 15 c. Ducrey, 2 f. Mettra, 50 c. Un artiste, 50 c. Attendu, 50 c. S...., 50 c. Un prolétaire, 50 c. Son fils, 50 c. Une républicaine, 50 c. Un répub. 50 c. Duler, 50 c. Des-prez, tourneur, 1 f. Jaquet, légiste, 1 f. Fouilleron, aiguiser, 1 f. Rousset, chapelier, 1 f. Barmont, 1 f. Dupont, cartonnier, 50 c. Martellon, peintre, 50 c. Gady, charcutier, 50 c. Risson, 2 f. Delmas, 50 c. Blanc, 50 c. Turel, 50 c. Dupont, 2 f. Berger, 50 c. Zacharie, 50 c. Dalbepierre, 75 c. Fenouellet, 50 c. Clément, 50 c. Sabot, 50 c. Sigaud, 1 f. Tremblat, 50 c.

P. S., républicain, 50 c. Un républicain, 25 c. Char, républicain, 1 f. Viard, 60 c. Pellissier, 50 c. Montégu, 1 f. Picard, 50 c. Laroche, 1 f. Chardin, 5 c. Un républicain, 3 f. Chollet, cafetier, 2 f. Guillemain, républicain, 1 f. Un rép., 1 f. Papat, 30 centimes. Morateur aîné, 50 c. Barillé, 75 c. Morateur cadet, 50 c. Petit-Jean, 20 c. Porta, 50 c. Verdier, 25 c. Bruison, 50 c. Beaume, poëlier, 50 c. Enay, fabricant, 50 c. Gudin, 50 c. Tronchon, me-nuisier, 50 c. Bourguignon, poëlier, 50 c. Brunet, ferblantier, 50 c. Martel, id. 50 c. Borel, tourneur, 50 c. Charlin, bouton-nier, 50 c. Chapuis, poëlier, 25 c. Chabot, cordonnier, 25 c. Bancan, boutonnier, 10 c. Perrier, cabaretier, 40 c. Escalier, ébéniste, 40 c. Charlonis, fabricant, 25 c. Martin, faiseur de bas, 25 c. Alliot, chapelier, 50 c. Mangé, tourneur, 25 c. Joubert, charpentier, 25 c. Fond, 25 c. Chonchard, 25 c. Garin, 50 c. Vadeboin, 25 c. Berrucand, 25 c. Viollet, 50 c. Gonot, 50 c. Pourchet, 50 c. Chalus, 50 c. Guérin, 1 f. 50 c. Un juste-milieu converti, 1 f. Un rép. 1 f. Arneaud, 50 c. Un rép. 50 c. Un patriote, 75 c. Un rép. 50 c. George, 75 c. Caussidière, 40 c. Perroussset, 40 c. Dufournel, 1 f. Bernard, 50 c. Clément, 25 c. Berthéas, 25 c. Port, 25 c. Garnier, 75 c. Moulins, 25 c. Buard, 50 c. B. 25 c. Un passementier, 25 c. Frécon, 50 c. Rousset, 60 c. Rigaud, 50 c. Prenat, 50 c. Servillet, 1 f. Tonnérioux, 50 c. Grandi aîné, 50 c.

Grandi cadet, 50 c. Carot, 50 c. Boirivaut, 50 c. Martinier, 50 c. Bonnard, 25 c. Gaillard, 25 c. Liard, 25 c. Blanc, 35 c. Gagnery, 25 c. Rouillat, 50 c. Mollère, 35 c. Buchenot, 35 c. Bruchiat, 50 c. Orceille, 50 c. Moutarde, 50 c. Barnichon, 25 c.

Un cordonnier, républicain, 25 c. Natan, 50 c. Natan fils, 15 c. Achard, 50 c. Un républicain, 50 c. P. B., vinaigrier, 50 c. Gerni-ni, 50 c. Gaillard, 50 c. Bréjean, 50 c. E. S., corroyeur, 50 c. La-my, chapelier, 50 c. Francon, id., 25 c. Meunier, id., 25 c. Blache, 50 c. Spagnol père, 50 c. Spagnol aîné, 25 c. Spagnol cadet, 25 c. Henri Spagnol, 25 c. M^{lle} Spagnol, 25 c. J.-L. B., 25 c. Un républi-cain, 20 c. Jouve, républicain, 50 c. Pelletier, chapelier, 50 c. Victor Garnier, 1 f. Un patriote, 25 c. Pierron, tailleur, 15 c. Louis Dornon, 15 c. P. S., chef d'atelier, 50 c. Un tanneur, 50 c. J.-A. Gal-van, 1 f. 50 c. Jeane, couturier, 75 c. A. Galvan, 25 c. Chillet, 25 c. Chambon, 25 c. Galvan aîné, 50 c. Raynaud, 50 c. P. Raynaud, 25 c. Berton, 50 c. Germain, 50 c. Audin, républicain, 50 c. Bernillon, id., 50 c. Jauvaget, 50 c. Pommier, 25 c. Michon, 25 c. Roux, 20 c. Un ami de la liberté, 25 c. Tivon, républicain, 25 c. Bolgia, 20 c. Riser, 10 c. S.-P. Charblanc, 10 c. F. Dupont, 10 c. Roche, 10 c. Adolphe Louis, 10 c. Carolus Ravier, 25 c. J.-J. Friman, 25 c. François Charvan, 25 c. Grabis, 25 c. Un canut, 50 c. Un prolétaire, 1 f. Fitiocce, 15 c. Un républicain, 25 c. Malussier, 1 f. Un républi-cain, 25 c. Idem, 50 c. Idem, 50 c. Idem, 25 c. Idem, 25 c. Idem, 25 c. X. Burlan, républicain, 50 c. C. Burlan, idem, 50 c. Un répu-blicain, 25 c. Une dame républicaine, 15 c. Idem, 15 c. Une de-moiselle républicaine, 10 c. J. Sarmillon, répub. 50 c. Trombosse, fabric. id., 50 c. Vignau fils aîné, fabric. id., 50 c. Poncet, id., 25 c. Bruneton, id., 60 c. Maurin, tailleur, id., 50 c. Guillot, fabr. id., 50 c. A. Guillermain, id., 1 f. Brunet, id., 1 f. P.-J. Bouillat, id. 1 f. P.-C. Poirond, id., 1 f. M. Bobillon, id., 50 c. J. P., id., 1 f. L. C., id., 1 f. Jaquet frères, id., 50 c. J. Giraud, id., 50 c. Un anonyme, id., 50 c.

Reynier, 20 c. Rabatel, 30 c. Audin, 25 c. François Nicolon, 25 c. Bernard, 15 c. Raton, 15 c. Murget, 50 c. Bellon, 25 c. Un républi-cain, 25 c. Un républicain, 25 c. Jean Frandon, 1 f. Frandon père, 1 f. Mouicard, 20 c. Frandon, 1 f. 50 c. Anne Frandon, 20 c. J. Guil-lon, 25 c. Louis Cherblanc, 25 c. B. Genin, 25 c. Léoteaud, idem, Farest, idem, 25 c. Pointou, idem, 25 c. Deval, idem, 25 c. Rou-get, idem, 25 c. Lamotte, idem, 25 c. Gerin, idem, 25 c. Anonyme, idem, 35 c. Ve Maisonneuve, artiste aux Brotteaux, 2 f. 40. Un pau-vre cancre, idem, 10 c. Un pauvre cancre, idem, 10 c. Ch. Ceylla, idem, 25 c. Un ami de la bonne cause, ancien garde impérial, idem, 50 c. Fournier, 50 c. Une remetteuse phil., 25. Bohet, 35 c. Moussy jeune, 1 f. Un républicain, 50 c. Doncieux cadet, 50 c. P. Berthier, 50 c. Chemin fils, 50 c. Gris fils, 1 f. Doncieux, 40 c. Bresse, 50 c. Ginod, 50 c. Prat et Jaquet, 1 f. Mahuissier, 3 f. Trialle, 25 c. Gar-nier, 1 f. Rivière, 50 c. Armand, 25 c. Morel, 25 c. Martineau, 25 c. Eugène Morel, 1 f. Levy, 1 f. Bertrand, 1 f. Une demoiselle répu-blicaine, 50 c. Une idem, 95 c. Pierre Lespinasse, 1 f. Pignet 10 c. M... instituteur, 50 c. Germain, 1 f. Mechling, 1 f. Raton, 1 f. Ca-buchet, 1 f. Moul, 1 f. Moir, 1 f. Gros, 1 f. B... prolét., 2 f. Alex. F..., 1 f. Maximilien, 1 f.

Leroy, imprimeur, idem. 50 c. Prosper Guichard, dessinateur, idem. 1 f. Une citoyenne phil., idem. 25 c. Verdan, imprimeur, idem. 50 c. Un prolétaire, idem 50 c. Louis Calmain, id. 1 f. Gou-net, lithographie, idem. 1 f. Maisonneuve père, marchand de bois, 30 c. N. Quinet, bandagiste, 50 c. Philippe, garçon apothicaire, 25 c. Un ami de la liberté de Villeurbanne, 10 c. Rey, étudiant, 1 f. 50 c. Respillier, idem. 50 c. Pares, idem, 1 f. Besson, idem. 2 f. Sarnas, idem. 3 f. Phelup, idem. 1 f. Boité, légiste. 2 f. Le-mariey, peintre, 4 f. Blanc, commis, 1 f. Pacol, peintre, 1 f. La-grange, prolétaire, 1 f. Cl. Vincent, républicain, 2 f. 50 c. Lad-veze, idem. 2 f. 50 c. Alfred, artiste, 2 f. Adolphe; maréchal des logis, 1 f. D., officier de dragons, 1 f. Un commandant démentisé, 1 f. D., cartonnier 1 f. M., artiste, 2 f. Bec, vieux soldat de la ré-publique, 1 f. Stanislas, géomètre, 1 f. Prost, artiste, 4 f. Guiz, idem. 50 c. C., idem. 2 f. Fontaine, prolétaire, 1 f. Pothon, chi-rurgien, 2 f. Vivier, négociant, 2 f. Maire, entrepreneur, 3 f. Stiklet, étudiant, 2 f. Marmut, idem., 2 f. Rodet, idem. 2 f. Royet, idem. 2 f. M. Treillard, idem. 2 f. Mondutagny, négociant, 2 f. Emile, républicain, 2 f. Une républicaine. 2 f. Rivière cadet, négociant, 2 francs. Barqui, artiste, 2 fr. Le même 2 fr. Joanez, 1 fr. H., dessinateur, 1 fr. 50 cent. Berthoion, négo-ciant, 5 f. Vevet, id. 75 cent. Braud, id. 25 c. Brancard, id. 1 f. Maset, 50. Félix, 2 fr. Passot, voyageur de Givors, 1 fr. Dumaire, épicière, id. 1 f. Brun, vieux soldat, 1 f. Roux, 1 f. Drevet 50 cent. Payet, républicain, 50 c. Une mère républicaine, 2 fr. Gaty, élève de notaire, 1 fr. Oiselet, id., 1 f. Antoine Masse, id. 1 fr. Edouard, id., 50 cent. Desiste, cartonnier, 1 f. Magnin, cultivateur répu-

blicain, 1 f. Jean Debiesse, prolétaire, 25 cent. Claude Bonhomme, prolétaire, 50 cent. Charion, 25 cent. Faisant, ouvrier, 25 cent. Laurent, 50 cent.

(La suite à un prochain numéro.)

AVIS.

MM. les Souscripteurs au PRÉCURSEUR, dont l'abonnement expire le 15 décembre, sont priés de le renouveler s'ils ne veulent pas éprouver du retard dans l'envoi du journal.

(Correspondance particulière du PRÉCURSEUR.)

Paris, 11 décembre.

Le ministre de la guerre a fait proposer à l'une des classes de l'institut de réunir et de coordonner les matériaux qu'offre l'histoire d'Alger, pour éclairer la question de la colonisa-tion. Si cette mesure n'avait pas pour but de reculer indéfini-ment la solution d'une question depuis long-temps résolue, on ne pourrait qu'applaudir au projet d'utiliser les membres de l'institut et de faire profiter l'état et l'humanité des lumières et des travaux des savans qui y sont rassemblés à grands frais.

L'exemple donné lors de notre conquête d'Egypte et imité après notre expédition en Grèce, est sans doute le meilleur à suivre pour Alger. Puissent les favorables dispositions dans lesquelles, dit-on, sont revenus les membres de la commis-sion, ne pas subir l'influence délétère des bureaux du ministère et surtout de la diplomatie.

— Le brick de l'état, la *Victoire*, vient d'être expédié de Brest pour le Havre, avec tous les cordages et les matériaux nécessaires à l'élévation de l'obélisque de Luxor; on évalue ces objets à plus de 140,000 fr.

La Seine étant considérablement grossie par les pluies con-tinuelles, le Luxor pourra facilement la remonter, si, comme on le prétend, toutes les dimensions ont été exactement prises dans ce but.

— Un gendarme français a été amené à Bruxelles et écroué dans la prison des Petits-Carmes. Il a été arrêté dans la province du Limbourg; on présume qu'il voulait passer en Hollande.

— On écrit de Château-Gontier, que la force armée vient d'opérer l'arrestation de trois chouans, Bertron, Guillier et Germain Breton, dit Brin-d'Amour; ce dernier faisait partie de la bande qui, dans le mois d'août, arrêta la diligence d'Angers.

— Dès huit heures du matin un détachement de garde municipale est allé renforcer le poste de la Préfecture de police, une foule assez nombreuse se pressait déjà dans la galerie du Palais de Justice. Un détachement du 20^e léger, fait des patrouilles militaires; trois brigades de sergens de ville sont consignées à la préfecture.

— On nous écrit de Brest :

Aucun bâtiment ne peut sortir de la rade par la tempête qui règne depuis plusieurs jours.

Le brick *l'Endymion* attend toujours l'ambassadeur qu'il doit transporter à Lisbonne. Nous recevons dans le courant de ce mois 400 jeunes marins pour la division des équipages de ligne de notre port. On dit qu'il existe à Landernau 2 à 300 militaires des régimens de marine qui doivent s'embarquer prochainement pour les Antilles; on ne sait jusqu'à présent quel est le bâtiment qui recevra cette destination.

— Des ordres destinés à faire rentrer la division du levant viennent d'être transmis par le télégraphe au préfet mari-time de Toulon.

Le vaisseau la *Ville de Marseille*, la frégate la *Galatée* et quelques autres petits bâtimens du second ordre compo-seront seuls désormais cette station. Les forces navales réu-nies dans notre rade à l'arrivée de la division, seront de 3 vaisseaux, 3 frégates armées en guerre, et de 2 vaisseaux et 2 frégates en commission. La destination nouvelle que l'on doit donner à ces forces, est l'objet de toutes les conférences diplomatiques.

— La *Gazette de Presbourg* annonce que le 29 novembre à 7 heures et 1/2 du matin, on a vu dans cette ville et aux environs, un météore lumineux de la forme d'un cône à lou-gue pointe, jetant une lumière blafarde et ayant une queue

COMPLAINTE

Sur le complot du 28 juillet des factions impuissantes, qui ont voulu sapper les fondemens du trône, en cou-pant une carte en deux, renverser la dynastie avec un fuseau, et fonder la république dans un dé à coudre.

Avis : De Rualdès.

Par devant la cour d'assises,
Accourez, peuple français !
On va juger le procès
Le onze, à midi précises,
Des conspirateurs suspects,
Au nombre de de vingt-sept.
Lesquels sont poursuivis comme
Ayant tous coopéré
A une société
Se disant des *Droits de l'Homme*.
Pourquoi y sont-ils entrés,
Si ce n'est pour conspirer ?
Lors de la grande revue
Passée, au vingt-huit juillet,
Par Louis-Philippe, au pied
De la nouvelle statue,
L'ordre de Chose eut grand peur
Des factions en fureur.

Ce n'était pas à tort, puisque
Par le complot découvert,
Il est devenu bien clair
Qu'on courait le plus grand risque.
Mais le pouvoir veillait quand
Nous dormions sur un volcan.

A l'époque projetée,
L'atroce société,
Troublant la tranquillité,
S'était tout bas concertée,
Pour crier : « A bas les forts ! »
C'est la source de ses torts.
Dessous les tours Notre Dame,
Une seule section
Attendait en faction

Que le complot la réclame.

Ils étaient quatorze au moins
Cachés dans un petit coin.

« Prends cette moitié de carte,

« Avait-on dit à leur chef;

« Et tous, derrière la nef,

« Sans que personne s'écarte,

« Soyez constamment sur pied,

« Attendant l'autre moitié.

« Si la moitié se présente,

« Il vous faudra, pleins d'ardeur,

« Vous conformer au porteur,

« Et faire ce qu'il commande.

« Si la moitié ne vient pas,

« Vous vous croirez les bras.

« Au signal que l'on vous donne,

« Les uns vite monteront,

« Tout à l'entour du bourdon,

« Pour que le tocsin se sonne.

« D'autres sur le boulevard

« Se porteront sans retard.

« Les autres à la mairie

« Du neuvième se rendront :

« Les derniers envahiront

« Tout à coup les Tuileries,

« Afin de forcer le roi

« A abdiquer son emploi.

Qu'était cette carte encore ?

C'était un roi que les gueux,

Ont coupé par le milieu,

Quelle horrible métaphore !

Comme pour donner l'éveil

Sur leur projet criminel.

Pendant que ceci se passe

Dans le sein de la cité,

Ailleurs on a remarqué,

Autour de certaine place

Fiacres et cabriolets

Qui ne font que circuler.

Lors, à l'aspect de ces choses,
Monsieur Gisquet a pensé
Que c'est là qu'était placé,
A coup sûr, le pot-aux-roses;
Et la police est entré
Afin de le rencontrer.

Elle a vu, chose effroyable !
Dans la maison d'un suspect,
Plusieurs bouteilles avec
Des verres sur une table
Et a crié aussitôt :

« Je tiens le fil du complot ! »

Ce fil qui lui parut louche,
C'était un fort échveau
Roulé autour d'un fuseau
Propre à faire des cartouches,
Lequel fil doit en donner
A retordre aux accusés.

Plus, on a vu de la poudre,
Du plomb et des factieux,
Fondant des balles entr'eux,
En dedans un dé-z-à coudre.
L'un du doigt tenait ce dé
Pendant que l'autre fondait.

La police vigilante
A déjoué ces projets.
Persil va faire juger
La faction impuissante.
« Si ce n'est pas un complot,
« Que veut dir', dit-il, ce mot. »

MORALE.

Ceci, Messieurs, vous explique
Qu'un vrai citoyen français
Doit éviter les excès
De boisson et politiques.
Car la vertu, pour sa part,
Obtient la croix tôt ou tard.

(Charivari.)

enflammée d'où sortaient de petites étoiles de feu et des étincelles fréquentes qui éclairaient entièrement les environs. Il se dirigeait du nord-est au sud-ouest et en décrivant un arc; il descendait vers la terre qu'il ne toucha pas, ayant éclaté à 2 ou 4 pieds au-dessus du sol. En ce moment on entendit dans l'air un bruit semblable à des éclats de tonnerre qui retentit dans la ville, dans toutes les montagnes et même d'après ce que nous apprenons jusqu'à la distance de 4 milles d'Allemagne. Le ciel était sans nuages et entièrement pur, la terre gelée et les maisons et les campagnes entièrement couvertes de givre.

Le comte d'Argout a travaillé hier dans la soirée avec MM. Foudras et Gisquet au château des Tuileries. On a remarqué qu'après le départ de ces messieurs qui ont été enfermés pendant plus d'une heure avec lui, le roi a fait appeler le maréchal Lobau et le comte Montalivet. Une ordonnance a été expédiée avec une lettre pour le maréchal Gérard. Ce matin les présidents de la chambre des pairs et des députés, se sont trouvés réunis au château avec les maréchaux Gérard, Lobau et Molitor. Le préfet de Rouen momentanément à Paris, et le duc de Bassano ont aussi été appelés par un billet du cabinet particulier. Le bruit s'est aussitôt répandu que fatigué des discussions du conseil, le roi voulait enfin le modifier et sans rien changer aux principes adoptés offrir du moins des noms moins décriés. On parlait de MM. Bignon, Béranger, Montalivet, Dupin, Etienne, Passy; le président du conseil des postes était aussi désigné comme devant remplacer M. Humann.

Le colonel Desaix, membre de la chambre des députés a été appelé hier chez le ministre de la guerre. On annonçait ce matin son départ pour la frontière des Pyrénées.

M. Barthe a fait préparer un grand travail sur le personnel des condamnés politiques depuis la révolution de juillet. On prétend (mais qui voudrait le croire?) qu'en désespoir de cause, une amnistie serait accordée à la fin de la session et au moment des nouvelles élections, afin de désarmer l'opinion. Des renseignements ont été demandés à ce sujet aux préfets et procureurs-généraux sur les condamnés politiques qui peuplent les prisons. D'autres personnes mieux informées assurent, ce qui semble plus probable, que le ministère a conçu le projet de former en Afrique un établissement pénitentiaire où l'on enverrait tous les condamnés à plus de six mois de prison.

Le duc d'Orléans a travaillé avec le ministre de la guerre ou, pour nous servir de la formule ministérielle, celui-ci a travaillé avec S. A. R. Les aides-de-camp du prince disaient partout que nous étions à la veille de grands événements. L'obstination de la cour de La Haye ayant encore déjoué tous les protocoles et pré tendus traités, on allait, disaient-ils, réunir et faire agir de nouveau l'armée du Nord.

Les généraux Sourd et Excelmans doivent prendre aussi des commandements dans l'armée, c'est du moins ce que l'on a conjecturé de l'accueil flatteur qu'ils ont reçu du duc d'Orléans à sa sortie du ministère de la guerre.

COUR D'ASSISES DE LA SEINE. Conspiration du 28 juillet 1833.

Audience du 11 décembre.

Dès sept heures du matin, une foule considérable assiégeait toutes les issues de la cour d'assises.

A dix heures et demie les portes ont été ouvertes au public, mais déjà la salle était en partie remplie par les témoins, les avocats et les journalistes.

A onze heures, la cour, présidée par M. Jacquinet-Godard, entre en séance.

Les accusés, au nombre de 27, sont immédiatement introduits. Ce sont les sieurs Raspail, naturaliste; capitaine Kersosi, Laurent, M^{lle} Eugénie Langlois, Sarda, Rouet, Latrade, Caylus, Fresnay, Lerouge, Joyart, Chevalier, Corua, Dubois, Jacquemin jeune, Bregand, Chavot, Boudin, Chevê, Chuquet, Levasseur, Girou, Lacombe, Vangarnier, Bonjour dit Olivier, Boucher-Lemaître et Noël Parfait.

On remarque sur le bureau des pièces de conviction, une grande quantité de fusils, du plomb, des balles, de la poudre et un parapluie à poignard.

M. Delapalme, avocat-général, requiert, attendu la longueur des débats, qu'il soit adjoint au jury deux membres supplémentaires.

La cour fait droit à cette réquisition.

M. l'avocat-général demande en outre, attendu l'état de maladie constaté de la demoiselle Eugénie Langlois, que sa cause soit disjointe de celle de ses co-accusés.

M^{re} Bousquet, défenseur de la demoiselle Eugénie Langlois, s'oppose à la disjonction. La demoiselle Eugénie Langlois est en effet affectée d'un catarrhe, mais elle espère pouvoir supporter les débats.

La cour, après avoir délibéré, surseoit à prononcer la disjonction de la cause de la demoiselle Eugénie Langlois, sauf à la prononcer plus tard, s'il y a lieu.

Les accusés sont conduits dans la chambre du conseil pour assister au tirage des jurés.

On assure que les accusés ont exercé 10 récusations et le ministère public sept. Malgré cela, M. Viennet, membre de la chambre des députés, fait partie du jury.

Après les interpellations d'usage adressées par M. le président aux accusés, le greffier donne lecture du volumineux acte d'accusation. Il en résulte que les prévenus sont accusés d'avoir, en 1833, participé à un complot ayant pour but soit de détruire, soit de changer le gouvernement, soit de porter les citoyens à s'armer contre l'autorité royale, soit d'exciter la guerre civile en armant ou en invitant les citoyens à s'armer les uns contre les autres. Louis Latrade est prévenu d'avoir fait au nommé Dézée une proposition non agréée de participer au dit complot.

Après la lecture de l'acte d'accusation qui a duré près de deux heures, M. Delapalme, avocat-général, expose à MM. les jurés les faits de la cause, et conclut que les accusés, à l'aide d'affiliations, voulaient rétablir la république de Robespierre.

Le greffier fait l'appel des témoins qui sont au nombre de 150. Parmi eux on remarque M. Marrast, rédacteur de la Tribune, un grand nombre de commissaires de police, des inspecteurs de police, des sergents de ville, des officiers et soldats de la ligne. Parmi les témoins à décharge assignés à la requête des accusés se trouve M. Armand Carrel, rédacteur en chef du National.

L'audience est suspendue pour une demi-heure.

M. le président procède à l'interrogatoire de l'accusé Kersosi.

D. Vous étiez membre de la société des Droits de l'Homme.

R. Avant de répondre je vous ferai observer que lorsqu'on

répond à la tête d'un homme qui a bien servi sa patrie dans les

jours de juillet 1830, il faut préciser l'accusation.

D. Votre tête n'est point compromise, je vous engage à être plus

modéré et à répondre à mes questions.

R. Je vois dans l'acte d'accusation une calomnie indigne, on m'accuse d'être carliste, ce n'est pas à M. Persil de me qualifier de carliste, qu'a-t-il fait dans les journées de juillet, M. Persil?

D. Je réitère ma question: Etes-vous membre de la société des Droits de l'Homme?

R. Je refuse de répondre; quand vous me présenterez des actes ou des témoins, je répondrai.

D. J'insisterai. Vous avez été arrêté le 29 juillet, n'étiez-vous pas porteur d'un carnet sur lequel étaient écrits les noms de plusieurs individus affiliés à la société des Droits de l'Homme.

L'accusé garde le silence et dit ensuite, je répondrai dans ma défense.

M. le président: Accusé Raspail n'avez-vous pas fait partie de la société des Droits de l'Homme?

Raspail: J'ai refusé de répondre au juge d'instruction, je refuse également de répondre à vos interpellations. Voici quels sont mes motifs.

D. Il est inutile d'exposer vos motifs, répondez à ma question?

R. Je déclare que si on entrave ma défense, je livre ma tête et ne me défends pas.

D. Votre tête encore une fois n'est pas compromise, répondez à ma question?

R. Je ne me laisserai pas régenter par un président; (bravos au fond de l'auditoire) libre à un accusateur public de faire un roman, mais libre à moi de ne pas fournir des pages à un roman aussi ridicule.

D. Avouez-vous ou déniez-vous avoir pris part au complot qui est signalé par l'accusation?

R. C'est une de ces calomnies qui tomberont comme un poids de plomb sur la tête de M. Persil.

D. Avez-vous participé à ce complot?

R. Je nie qu'il ait existé un complot, je n'ai vu là qu'une machination pour épouvanter la représentation nationale: c'est la police et non pas nous qui devrions être placés sur ces bancs.

Tous les autres accusés se renferment dans le même système de dénégation, ils nient avoir fait partie de la société des Droits de l'Homme et avoir participé à un complot.

M. le président demande ensuite aux accusés Raspail et Kersosi s'ils reconnaissent les pièces saisies et le règlement de la société des Droits de l'Homme.

Raspail: La société des Droits de l'Homme est-elle en cause.

M. le président: Ce n'est pas à vous à m'interroger, répondez à ma demande?

Raspail: N'ayant à répondre qu'à une accusation de complot, je n'ai rien à dire.

On passe à l'audition des témoins.

Nouvelles.

On lit dans l'Indicateur de Bordeaux:

Une maison de cette ville nous fait savoir qu'on lui écrit de la Jamaïque, en date du 16 octobre, que M. Adolphe Barrot venait d'y arriver à bord d'une frégate française, qui, après l'avoir débarqué, est repartie pour aller renforcer le blocus de Carthagène, qui se continuait. Cette lettre ne donne pas d'autres détails.

Le collège du 6^e arrondissement électoral du Finistère est convoqué à Quimper pour le 2 janvier 1834, à l'effet d'élire un député en remplacement de M. Kermorvan, décédé. (Moniteur.)

On disait hier au palais que M. Parquin avait été frappé le matin d'une attaque d'apoplexie, et qu'il avait été saigné deux fois. On a tout lieu d'espérer que cet événement n'aura pas de suites fâcheuses.

Le conseil des ministres qui avait commencé aujourd'hui à une heure, s'est prolongé jusqu'à près de cinq heures et demie. Cette longue réunion a été consacrée, dit-on, à l'examen des principaux objets qui seront soumis aux chambres pendant la session. Il est question d'un projet de loi sur la garde nationale qui modifierait dans quelques-unes de ses parties la loi actuellement en vigueur. L'application uniforme de cette loi à toutes les localités a été reconnue impossible. (Le Temps.)

Les partis seraient bien forts s'ils connaissaient les plaies de leurs adversaires. La Gazette se récrie à l'idée seule que les légitimistes puissent se réunir au gouvernement actuel. Si la Gazette savait combien de légitimistes du haut-bord viennent tous les jours demander humblement aux fonds secrets les pensions qu'ils obtiennent de la liste civile sous la restauration; si la Gazette savait combien de lettres de repentir ont été écrites depuis trois ans; combien d'offres de services ont été refusées; si la Gazette savait combien d'amers dégoûts cachent ces magnifiques déclarations de principes qu'elle nous étale chaque jour tout au long, elle comprendrait ce que nous avons voulu dire par ces mots: Les jacobites français deviendront des torys. La grande moitié du chemin est faite; il ne s'agit déjà plus de savoir comment et pour combien on se vendra, mais bien comment et combien on achètera. (Idem.)

Nous recueillons sur l'assassinat de Guibert de nouveaux renseignements dont nous pouvons garantir l'exactitude:

Déjà le 27 novembre dernier, dans la rue Louis-le-Grand, cet individu avait été en butte à une tentative d'assassinat; un coup de pistolet l'avait blessé à la partie gauche de la poitrine et au bras du même côté, et non pas au poignet comme l'ont dit quelques journaux. Une circonstance bien singulière, c'est que Guibert a soigneusement caché à tout le monde l'accident qui lui était arrivé, il ne l'a confié qu'au médecin qui l'a pansé, et encore en a-t-il dissimulé la cause en l'attribuant à la maladresse d'un garde national qui aurait joué avec son arme chargée.

Au moment de l'assassinat auquel il a succombé, Guibert était accompagné du sieur Ferluc, récemment condamné par défaut à une année d'emprisonnement. Au moment où ils passaient tous deux dans la rue Neuve-St-Augustin, sur le trottoir, devant la maison n^o 32, Guibert fut frappé de deux coups de pistolet tirés sur le dos de si près que l'étoffe du manteau en fut roussie. Le coup fut entendu par des cochers de la station de cabriolets qui se trouva à peu près vis-à-vis.

L'un de ces cochers se porta immédiatement dans la direction du coup, et vit deux hommes qui fuyaient; il en arrêta un par son manteau; mais il sentit aussitôt le second le saisir par derrière. Il fut obligé de lâcher prise, et les deux individus s'échappèrent par la rue Louis-le-Grand, du côté du boulevard.

Au moment où Guibert a été frappé, il s'est écrié: Ah! mon Dieu, je suis perdu! et il a expiré sur-le-champ. Son corps a été transporté au poste de sapeurs-pompiers de la rue

de la Paix, où une instruction a commencé. Par suite de l'information, le sieur Ferluc a été arrêté.

Le lendemain, M. le juge d'instruction Roussigné, assisté de l'un des substituts de M. le procureur du roi, s'est transporté au domicile de Guibert, où les scellés avaient été apposés. On assure que beaucoup de papiers et valeurs importantes ont été saisies chez Ferluc.

Si nous sommes bien informés, d'autres arrestations ont été faites ou ordonnées.

L'autopsie du cadavre a eu lieu hier à la Morgue en présence de M. le juge d'instruction Roussigné.

Mercredi dernier, on a appelé à la 6^e chambre une plainte en escroquerie portée par un sieur Petit contre Ferluc et Guibert. Les deux prévenus étaient présents. L'affaire sera de nouveau appelée demain. (Journal de Paris.)

On a remarqué, comme nous l'avons dit hier, sur le cadavre de Guibert, assassiné rue de la Paix, les traces d'une blessure récente, située non point à la main, mais à la partie gauche de la poitrine et au bras du même côté. Voici l'explication que Guibert en avait donnée quelques jours auparavant à une personne digne de confiance.

Irrité des articles injurieux qu'un journal avait publiés contre lui à plusieurs reprises, Guibert demanda raison à celui des rédacteurs qu'il supposait l'auteur de ces articles. Un duel eut lieu. Guibert blessa légèrement son adversaire d'un coup d'épée. Le témoin de celui-ci provoqua Guibert à son tour. On prit des pistolets, et Guibert reçut une balle qui lui traversa le bras et pénétra dans la poitrine. Il était à peine rétabli de cette blessure, lorsqu'il a succombé sous les coups d'un assassin. (Gazette des Tribunaux.)

La Gazette des Tribunaux ne dit pas tout ce qu'était Guibert. Usurier et escroc, il était encore attaché à la police; nous en avons eu la preuve par nous-mêmes: et c'est au souvenir des services qu'il avait rendus, peut-être même à l'importance de ceux qu'il rendait encore, qu'il devait de n'être point arrêté. M. le procureur-général, si impitoyable et si actif pour un pauvre ouvrier prévenu de coalition, était sans force ou sans volonté contre un homme aussi utile, à ce qu'il paraît, ou si puissamment protégé par ceux dont il était le confident et en quelque sorte le complice. Et voilà le grand magistrat de notre époque. (National.)

Des voleurs se sont introduits ce soir dans l'appartement de M^{lle} Grisi, pendant qu'elle jouait au théâtre Italien. Après avoir attaché avec des cordes le seul domestique qui s'y trouvait, ils commençaient leurs recherches, lorsqu'heureusement un domestique étranger, qui survint par hasard, leur fit peur et les mit en fuite. Il paraît que, grâce à cette circonstance, le vol est peu considérable.

Nous ignorons si M^{lle} Grisi était instruite de cet événement pendant la représentation; mais ce qu'il y a de certain, c'est qu'elle a chanté le rôle d'Anna Bolena avec son énergie accoutumée: aussi a-t-elle été redemandée après la pièce et couverte d'applaudissements.

Le Journal des Débats avait successivement attaqué, dans plusieurs articles, toute la gloire dramatique de M. Dumas. Ces attaques ont engagé cet écrivain à suspendre pour quelque temps son travail sur les Chroniques de France et à rentrer dans la carrière dramatique. En onze nuits, il a écrit et composé un drame pris dans les mœurs de notre époque, intitulé: Angèle. La lecture en a eu lieu samedi dernier à la Porte-Saint-Martin. Cette pièce est déjà en répétition, et sera représentée très-prochainement.

Il vient de mourir en Ecosse un philologue, Edward Milligan, qui avait d'abord été cordonnier comme Gifford et Bloomfield; ayant envie de s'instruire, il s'était établi à Edimbourg, pour suivre les cours du collège; d'élève il devint maître à son tour, et l'éditeur des œuvres de Celse. Son édition passe, en Angleterre du moins, pour la meilleure de cet auteur.

Il règne à Londres et dans d'autres villes d'Angleterre en ce moment, une grande rivalité entre les avocats et les avoués, à l'occasion de la nouvelle institution des cours-shérifs, où doivent se juger les causes, dans lesquelles il ne s'agit que de réclamations pécuniaires de 20 livres sterl. et au-dessous. Les avocats ou baristes, déclarent qu'ils ne plaideront pas devant ces cours si l'on y admet les avoués. Ceux-ci prétendent que les nouvelles cours ont été instituées en faveur des petites fortunes qui ne permettent pas de payer un avocat.

Extérieur.

(Correspondance particulière du PRÉCURSEUR.)

ANGLETERRE. — Londres, 9 décembre. — Nous apprenons par les journaux de Calcutta, que nous avons reçus jusqu'à la date du 24 juillet dernier, que la souscription pour établir des communications par la vapeur avec l'Angleterre, se remplissait avec rapidité, et que les sommes qui avaient déjà été recueillies à cet effet, dans la présidence du Bengale, se montaient à 52,252 roupies seca. On avait l'espérance que les souverains du pays y contribueraient; l'un d'eux avait déjà fait parvenir sa cotisation au comité.

La liste de souscription pour payer la dette de Walter-Scott, se montait 4,179 roupies qui allaient être mises à la disposition du comité d'Edimbourg. (Globe.)

O'Connell a annoncé lundi dernier, à Dublin, quesi personne ne se chargeait de présenter à la législature des observations au sujet du mauvais état des lois sur les bills, il remplirait lui-même ce devoir. (Idem.)

Falmouth, 8 décembre. — Le paquebot de S. M., le Brisac, est arrivé en ce port aujourd'hui à midi, venant de Rio-Janeiro d'où il est parti le 20 octobre.

Le parti de l'ex-empereur est encore très-puissant, et presse son retour sur le territoire brésilien.

On rapporte qu'un gros vaisseau, pouvant porter 50 canons, était au moment de faire voile de Bahia pour le Tage, envoyé à l'ex-empereur par ses partisans. (Courrier.)

LE GÉNÉRAL SAARSFELD. — Ce général distingué est né dans le comté de Louth. Il quitta l'Angleterre pour se rendre en Amérique, en 1793, dans l'intention d'améliorer sa fortune; mais ayant fait naufrage sur les côtes d'Espagne, et tous les pays lui étant indifférents, il renonça à aller plus loin et entra dans l'artillerie, au service de l'Espagne alors en guerre contre la France. Avant de quitter l'Espagne, il avait étudié les mathématiques sous un professeur distingué qui tenait à cette époque une petite école à Tézze, dans le comté de Louth; c'est à la connaissance approfondie de cette science qu'il est peut-être redevable du haut rang qu'il occupe aujourd'hui dans l'armée espagnole. Il y a encore en ce moment dans le comté de Louth, un frère du général Saarsfeld, Patrick Saarsfeld, bien connu par

son excellent caractère et par sa philanthropie. Il tient une auberge à environ trois milles de Drogheda, sur la route du Nord; et quoique le général lui ait souvent écrit et l'ait vivement sollicité à plusieurs reprises d'aller le rejoindre en Espagne, il préfère la jouissance paisible de sa petite ferme et les plaisirs de la campagne aux richesses que pourraient lui procurer le rang et la splendeur que son frère s'est si honorablement acquises. (*Drogheda Journal.*)

Allemagne.

— Un facteur d'instruments de Wurtzbourg (Bavière) nommé Marshall, vient d'être condamné à la réclusion pour un temps indéterminé et à faire amende honorable devant le buste du roi Louis, comme coupable de haute trahison et d'offense envers le roi de Bavière.

— Dans les environs de Waldmohr (Bavière rhénane), beaucoup de gens sont atteints d'une maladie mentale tout-à-fait singulière. On pourrait l'appeler la *staurophobie*. En effet, ces gens-là ne peuvent pas voir une croix. Aussi les croix de cimetière sont arrachées et l'on dit que l'on n'en plantera plus.

(G. du Mein et du Rhin.)

— Il y a en ce moment à Londres, dans la prison des délinquants pour dettes, un gentilhomme qui, il y a moins de cinquans, jouait un rôle des plus brillants parmi les banquiers de l'Angleterre. Il est renfermé pour une somme de 80,000 dollars, sur la poursuite d'un schérif de Londres qui habite aussi la même prison par suite d'obligations d'une valeur considérable auxquelles il n'a pas fait honneur. Le banquier attend son pain de la charité publique. Quelle étrange vicissitude de la fortune! (*Com. Ad.*)

— On lit dans le *Times*:

Quelques troubles ont eu lieu dernièrement à Cambridge: le peuple s'est porté en masse sur l'école d'anatomie au moment où les élèves disséquaient le cadavre d'un homme que la paroisse aurait dû, à ce qu'il paraît, faire enterrer, et a brisé à coups de pierres non-seulement toutes les vitres des fenêtres, mais encore la plupart des squelettes qui composaient la précieuse collection de cet établissement.

Variétés.

BAINS EN TURQUIE.

L'édifice est en pierre de taille et d'une solidité qui brave les ravages du temps. Aussi des bains construits depuis quatre à cinq siècles présentent-ils aujourd'hui une masse intacte et dans le plus bel état de conservation. L'édifice entier est voûté, et la coupole qui forme la partie supérieure est garnie de verres lenticulaires, au moyen desquels un jour brillant pénètre dans l'intérieur, sans y donner accès à l'air dont l'irruption serait fatale aux baigneurs en les saisissant tout-à-coup d'une chaleur intense.

La première salle n'est pas chauffée, c'est une espèce de péristyle, garni d'une estrade circulaire où de légères barrières à jour, formées de petites colonnes en bois et élevées de distance en distance, marquent et séparent les places. C'est là que le baigneur quitte et reprend ses vêtements. Aussitôt qu'il s'en est dépouillé, l'un des nombreux desservans de cette salle l'entoure à la moitié du corps d'une vaste enveloppe à carreaux bleus de diverses nuances, jette sur ses épaules une ample serviette à fil souple et à plis ondoyans, en même temps qu'il en place une autre sur sa tête. Ces étoffes sont des produits de l'industrie indigène; leur genre de fabrication est merveilleusement adapté aux divers usages auxquels elles sont destinées. Partout les dalles étant de marbre, des socles de bois blanc, élevés de deux pouces, préservent les pieds de tout contact avec le pavé.

Aussitôt qu'un visiteur est arrivé, un garçon frotteur s'empare de sa personne et ne le quitte plus qu'à la sortie. La chaleur commence à se faire sentir dans le vestibule où vient d'entrer le baigneur; on l'engage à s'y arrêter quelques instans, afin de se préparer, par une épreuve graduée, à l'impression d'une atmosphère de quarante degrés qui va bientôt l'envelopper de sa vapeur pénétrante. La longue pipe turque et le café occupent le temps de cette première station.

Vous voici dans le sanctuaire du temple, grande rotonde octogone, où les rayons de la lumière jaillissent à flots par les créneaux de la coupole, masse légère, percée à jour et pourtant d'une solidité inébranlable. La rotonde est flanquée de cellules où chacun peut se retirer particulièrement pour y faire ses ablutions, ou exécuter, à l'abri des regards, les prescriptions médicales spéciales à la maladie dont il veut se débarrasser.

Le baigneur se promène en liberté, il marche sur un pavé brûlant; de tous les côtés une chaleur puissante l'environne, elle pénètre ses membres amollis et les couvre de sueur, partout des fontaines qui lui fournissent en jets abondans les eaux chaudes et froides dont il a besoin.

Au milieu de l'enceinte s'élève un massif haut de deux pieds, recouvert de pierres lisses et bien lées. C'est là que le fourneau placé en dessous, et la chaudière qu'il met en ébullition, agissent avec le plus d'intensité. Le baigneur, étendu sur cette plateforme, s'abandonne aux mains de son frotteur, qui masse ses membres, les assouplit par un toucher énergique et délicat en même temps, manie toutes les jointures avec une habileté, une science de tact qu'environneraient beaucoup d'habiles opérateurs de l'Occident.

Aussitôt après viennent les ablutions. Dans un grand vase de cuivre, et sous le frottement redoublé d'un large pinceau d'étoffe, le savon mousse et pétillie; on le verse à flots sur le baigneur, que son serviteur a fait asséoir près de l'une des fontaines de la rotonde; sa tête, sa poitrine, tout son corps disparaît sous l'écume blanche, qui se renouvelle plusieurs fois avec la même abondance, jusqu'à ce que des masses d'eau, préparée à la température de l'atmosphère, le débarrassent de l'enveloppe légère sous laquelle il est demeuré quelques instans prisonnier, et terminent les opérations du bain.

De nouveau linge est apporté, on le couvre de serviettes chaudes, sa tête en est enveloppée avec soin, et son menton le conduit vers le lit de repos. Ce lit est préparé dans la première salle: c'est une sorte d'ottomane volante, formée de quelques coussins sur lesquels est étendue une élégante indienne de dessin oriental. Dès que le baigneur s'y est placé, on renouvelle les linges chauds sur sa tête et sur ses épaules, et l'heure de la tranquillité commence pour lui.

Hommes du grand monde, que le soin des affaires, que l'activité de l'ambition, que la fermentation fébrile de la société civilisée ont entraînés dans ce tourbillon, dites-moi, n'avez-vous jamais senti tout ce qu'il y a de délices dans l'éloignement soudain des passions fortes, dans ce calme trouvé tout-à-coup au milieu de la campagne? Votre âme n'a-t-elle pas repris une nouvelle vie, une nouvelle fraîcheur sous un ciel plus pur et dans une atmosphère plus paisible?

Je n'ai pas d'autre comparaison pour vous initier à cette profonde quiétude des sens qui s'empare de l'homme étendu sur le lit de repos, après les heures passées au milieu de la chaleur brûlante qui fait circuler le sang avec violence, qui pénètre tous les ressorts de l'organisation et leur communique par quelques instans une surabondance de force et de vitalité. C'est alors que le tchibouc oriental et son tabac si doux, la petite tasse de café d'Arabie, la vaste barrique de limonade glacée, ont un charme qui complète admirablement cette béatitude physique dont l'idée reste imparfaite pour celui qui ne l'a point éprouvée.

Dans les sociétés réglées par la civilisation moderne une distance infranchissable sépare, pour toutes les jouissances de la vie, l'homme riche du pauvre. L'Orient n'offre point cette division tranchée et fatale aux derniers rangs. Ici beaucoup de satisfactions leur sont abordables, non seulement parce que le prix est modéré pour tous, mais aussi parce que le pauvre y est l'objet d'une attention générale, on pourrait même dire d'une sorte de respect qui n'existe point dans l'Occident.

Le bain nous fournit la preuve de cette bienveillance sociale, si remarquable dans la société ottomane. Le point de tarif inflexible dont il faut remplir les conditions avant d'entrer. Tout se règle au moment du départ; et ce développement fastueux, ces salles grandioses, cette profusion de tout ce qui compose les délices d'un bain compliqué, ces soins pressés d'une foule de serviteurs, ce lit, ces indiennes brillantes, tout cela n'a de prix que celui que chacun peut y mettre suivant sa fortune. Le chef du lieu, assis gravement

sur son divan que porte l'estrade élevée d'où il domine et surveille ses gens, reçoit sans murmure, sans observation et avec une sorte d'indifférence philosophique, ce que chacun de ses hôtes croit devoir déposer, en passant devant lui, sur la petite stalle carrée qui forme son bureau. Le pauvre peut s'éloigner sans payer sa dette: celui qu'elle intéresse sait que s'il n'acquiesce pas le tribut d'usage, c'est que Dieu lui en a refusé les moyens, et le privilège du pauvre est respecté.

Du reste, sans examiner si la rétribution généreuse à laquelle l'homme aisé se taxe lui-même quand il se rend dans ces établissements, n'est pas à peu près la dixième partie de celle qui lui serait imposée dans la brillante Europe pour passer au milieu de ce luxe de services et de fournitures matérielles, contentons-nous d'observer que le prix habituellement payé par les classes moyennes ne dépasse guère l'aumône que l'homme d'Occident, quand il est bien-faisant mais peu fortuné, dépose dans la main qu'un malheureux tend devant lui. (*Moniteur ottoman.*)

AVIS.

Messieurs les légionnaires de l'arrondissement sont invités à venir sans délai, signer, dans le cabinet de M. Benoit, quai de Retz, n° 36, une adresse à la chambre des députés pour obtenir le remboursement de leur légitime créance. (2696)

LIBRAIRIE.

EN VENTE :

OUVRAGE DE CHIMIE,

CONTENANT

140 RECETTES POUR LES LIQUIDES EN GÉNÉRAL,

Par M. le comte de G** LAZOSKI, Professeur de Chimie et Membre de l'Académie royale des Sciences.

PRIX : 3 FRANCS.

Les personnes qui achèteront cet ouvrage recevront pour gratification les essences servant à fabriquer 40 bouteilles de liqueurs.

Toutes les recettes sont éprouvées et garanties par l'auteur qui se charge de donner des leçons en particulier aux personnes qui le désireront.

Quarante sortes de liqueurs différentes se fabriquent à froid et sans aucun ustensile: l'auteur garantit également que celui qui possèdera cet ouvrage pourra soi-même fabriquer en deux heures de temps cinquante bouteilles de liqueurs surannées de différentes qualités, pour le prix de 24 sous la bouteille. Il y a également les recettes pour faire avec du vin blanc ordinaire, du vin de Champagne moussoux, du vin de Malaga, de Madère, muscat de Frontignan, du vin de Lacryma-Christi.

NOUVELLE INVENTION.

Dans deux heures de temps l'on peut fabriquer 100 litres de bière pour le prix de 10 f., ce qui revient à deux sous la cruche. Cette fabrication se fait sans aucun ustensile. L'auteur donne toute garantie pour la réussite d'une bière parfaite.

Le prix de cette recette est de 20 fr.

L'auteur est visible tous les jours jusqu'à onze heures du matin, rue d'Egypte, n° 2, au premier, au-dessus de la salle de bains des Célestins. (2697 3)

ANNONCES JUDICIAIRES.

(2695) Le jeudi dix-neuf décembre mil huit cent trente-trois, à onze heures du matin, en l'étude et par le ministère de M^e Laforest, notaire à Lyon, rue de la Barre, commis à cet effet par jugement du tribunal civil de première instance de Lyon du vingt-trois septembre dernier en due forme, il sera procédé par continuation des formalités déjà remplies, à l'adjudication définitive du fonds de boulangerie dépendant de la succession de Philippe Maupéy, situé à Lyon, rue Bellecordière, n° 20, poursuivie par Pierrette Lagier, veuve Maupéy, tutrice de leur enfant mineur, héritier bénéficiaire de son père, laquelle a constitué M^e Flachet, avoué près le tribunal civil de première instance de Lyon.

Ladite vente sera faite sur enchères, et d'après le cahier des charges déposé chez M^e Laforest, qui en donnera connaissance.

AVIS.

Le dimanche quinze décembre mil huit cent trente-trois, à dix heures du matin, et jours suivans, il sera procédé à Fontaniers, n° 64, ci-devant clos Saget, sur Ste-Foy-lès-Lyon, à la vente aux enchères d'une grande quantité de vins vieux et nouveaux première qualité, grains, paille et effets mobiliers, dépendant de la succession de Pierre-Barthélemy Girerd aîné. (2699 6)

ANNONCES DIVERSES.

(2626 8) A vendre par lots.
1^{re} La terre de Pruzilly, comprenant douze domaines assortis en bâtimens, cours, jardins, prés, terres, vignes, bois, cheptels, foins et pailles, et situés sur Pruzilly, St-Veran, Laine, Cevenes et Julliénas, près Mâcon, à une lieue de la Saône.
2^{de} Plusieurs vignes et ombrages situés à Julliénas.
Les ventes commenceront à Pruzilly, le 15 décembre, et à Julliénas le 22 décembre 1833.
Pour les renseignemens s'adresser à M^{rs} Leconrt et Duguey, notaires à Lyon;

A M^e Pic, notaire à Mâcon;
Et sur les lieux, à M. Piquet, ancien notaire, qui s'y rencontrera les mercredi, jeudi et vendredi de chaque semaine.

(2515 18) A vendre pour cause de cessation de commerce.—Un fonds de bijouterie bien achalandé. On donnera toute facilité pour les payemens.

S'adresser à M. Mainerot, marchand bijoutier, passage de l'Argue, n° 12.

(2648 9) A vendre.—Un très-beau fonds de café situé à Vaise. On donnera des facilités pour le paiement.

S'adresser chez Rapeaud, rue Juiverie, n° 19.

(2670 4) A vendre de suite.—Un fonds de café cabaret.

S'adresser quai de Bondy, n° 162.

(2694) A vendre pour cause de départ.—Fonds de café-cabaret situé dans un quartier des plus passagers de la ville, près d'une place. On donnera des facilités.

S'adresser rue Gentil, n° 27, au 1^{er}.

(2686 2) A vendre à bon marché.—Piano d'Erard, à trois cordes six octaves, en acajou.

S'adresser maison Blanc, n° 11, au 1^{er}, côté des Carmélites.

(2529 19) A céder.—Une étude d'avoué près le tribunal de Gueret (Creuse).

S'adresser à M. Baune, place Sathonnay, n° 4.

MINISTÈRE DE LA GUERRE.

AVIS.

(2698) Il sera procédé, le 24 décembre 1833, à Paris, à onze heures du matin, par les soins de M. l'intendant militaire de la 1^{re} division, à l'adjudication publique, et au rabais d'une fourniture d'ustensiles et d'étuis d'outils de campement divisée en deux parties savoir:

1^{re} partie.—En deux lots.—4,000 marmites en fer battu, 7,000 gamelles et 6,000 grands bidons, idem.

2^e partie.—En deux lots.—43,800 étuis en cuir pour différens outils.

Les fabricans de Lyon ou des environs qui seront adjudicataires verseront leur fourniture dans les magasins de Lyon.

On peut prendre communication du cahier des charges au bureau du sous-intendant militaire Frosté, place Louis XVIII, n° 35, et au magasin d'habillement, quai Sainte-Marie-des-Chânes, n° 21, où l'on trouvera aussi les modèles. (2698)

PASTILLES DE VANILLE

DES ANTILLES.

Pour aromatiser le Chocolat, les Crèmes, le Café, le Lait, etc.

Préparées en Amérique avec les gousses récentes, elles sont supérieures à la vanille pour le parfum, et d'un prix moins élevé. Une seule aromatiser une grande tasse de chocolat; une à trois pour une crème selon la quantité. Elles se conservent indéfiniment. La boîte de 40 pastilles, prix : 3 f.

Au dépôt à Lyon, chez MM. Petzi et Touzi, confiseurs, rue Puits-Gaillet, n° 27, près le Grand-Théâtre. (2693)

PASTILLES DE CALABRE,

De POTARD, pharmacien, rue St-Honoré, n° 271, à Paris.

Elles offrent aux personnes enrhumées ou affectées d'asthmes ou de catarrhes un moyen de guérison aussi prompt qu'agréable. Elles calment la toux, facilitent l'expectoration, et n'ont pas l'inconvénient d'échauffer; leur usage habituel entretient la liberté du ventre.

Seuls dépôts à Lyon, chez M. Bonnet, parfumeur, place Bellecour, n° 22; Macors jeune, pharmacien, rue Puits-Gaillet. Chaque boîte doit porter la signature de POTARD. (2674)

Spectacles du 14 décembre.

GRAND-THÉÂTRE.

Relâche.

CÉLESTINS.

Le Roman Nouveau, vaud.—Mad. d'Egmont, Les Femmes d'Emprunt, vaud.—Les vieux Péchés, vaud.

BOURSE DE LYON du 12 décembre. 1833.

5 p. 0/10 au comptant, "
fin courant, "
3 p. 0/10 au comptant, 75 8
fin courant, 76 10

BOURSE DE PARIS du 11 décembre.

Cinq p. 0/10, 103f 60 103f 80 103f 65 103f 70
—fin cour., 103f 80 103f 95 103f 80 103f 90
Emp. 1831, "
Quat. p. 0/10, 90f 20
Trois p. 0/10, 74f 45 74f 70 74f 50 74f 65
—fin cour., 74f 65 74f 95 74f 65 74f 95
Rend. de Nap., 90f 90f 5 90f 90f 5
—fin cour., 90f 20 90f 30 90f 20 90f 30
Emp. d'Esp., 85f 1/2
Rend. perp., 67f 1/2
Cortès, 17f 3/4
Emp. rom., 90f 1/2
Emp. belge, 96f 3/8
Em. d'Haiti, 255f
Act. de la b., 1750f
Quat. cana., 1135f
Caisse hyp., 595f

COURS DES MARCHANDISES du 11.

Colza, disp., 102 à 103
—Courant du mois, 103
—2 premiers mois, 103
—Lille, 93
—Voiture, 5 75
3/6 disp., 163
—courant du mois, 160
—2 premiers mois 1834, 157 50
Café St-Domingue, 26 à 26 1/2
—Martinique, 29 à 30
—Moka, 30
Sucre brut, bonne 4^e, 73 50 73
Savon, les ordres, 120 esc. 21
—Dispon., 120 22
—décembre, 120 20
—6 prem. mois 1834, 120 20

AMÉDÉE ROUSSILLAC.

Typographie de L. BOTTET, quai Saint-Antoine, n. 36.